

**EXTRAIT N° DEL2026\_52**

**du Registre des Délibérations du Conseil municipal**

**CONSEIL D'INSTALLATION DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le neuf avril deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Éric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOURE, Axel DUTHE, Leila GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.

Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

**OBJET : PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MARCHÉ DE PLEIN VENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.3121-1 et suivants relatifs à la procédure de DSP ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.3111-1 à L.3136-5 relatifs aux règles de passation, publicité, mise en concurrence et exécution d'une DSP ;

Vu la délibération du 20 janvier 2016 approuvant le recours à une DSP pour la gestion des marchés communaux ;

Vu la délibération du 30 juin 2021 approuvant le choix du délégataire actuel ;

Considérant que la convention de délégation de service public en cours arrivera à échéance le 31 août 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public des marchés de plein vent ;

Considérant l'intérêt de procéder au lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public conformément aux obligations légales et réglementaires ;

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Mathilde VIGIER-LATOURE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'organisation des marchés de plein vent de la commune de Meulan-en-Yvelines.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager et conduire l'ensemble de la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT, aux articles L.3111-1 à L.3136-5 du CCP et aux articles L.3121-1 et suivants du CCP incluant :
  - la définition des besoins et caractéristiques du service ;
  - la rédaction et publication des avis d'appel public à concurrence ;
  - la réception et l'analyse des candidatures et offres ;
  - la phase de négociation ;
  - l'animation de la commission prévue par la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte lié à cette Délégation de Service Public.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Meulan-en-Yvelines, le 16 avril 2026,

Le Maire  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU